

STRATEGIE DIGITALE - APPEL A PROJETS PERMANENT « TIERS-LIEUX METROPOLITAINS » - SOUTIEN A DES PROJETS DE TIERS-LIEUX

L'appel à projets Tiers-lieux métropolitains est un outil du dispositif de soutien à des projets de dimension inframétropolitaine et métropolitaine pour structurer, mettre en réseau et promouvoir l'offre locale des tiers-lieux afin de contribuer à la transition numérique et au développement de pratiques de co-conception stimulant la créativité dans les modes de faire.

I. Contexte

Par délibération n°17 C 0254 du 10 février 2017, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a validé le lancement d'un appel à projets permanent "Tiers-lieux métropolitains" pour soutenir sur le territoire métropolitain, l'émergence ou l'adaptation de quarante nouveaux tiers-lieux. Cet appel à projets s'inscrit dans l'axe deux de la Stratégie #Résolument digitale adoptée le 24 juin 2016 « Une Métropole résolument citoyenne et créative pour impulser des changements de société ». Il a pour objet d'organiser le maillage du territoire en lieux de créativité et de co-conception. Il se concentre sur le soutien à l'émergence de tiers-lieux sur le territoire métropolitain et l'adaptation de lieux existants aux pratiques numériques (espace de coworking et de télétravail, de fabrication numérique, de médiation numérique...).

Le soutien de la MEL intervient à hauteur maximum de 20 000 euros pour des dépenses de fonctionnement (étude de faisabilité, ingénierie de projet, communication, animation du lieu) et peut être complété à hauteur de 10 000 euros pour le soutien à l'achat de petits équipements. La MEL intervient en complément des fonds d'État, de la Région et des communes.

En 2017, la MEL a soutenu six tiers-lieux pour un montant total de 139 000 euros. En 2018, la MEL a soutenu six autres tiers-lieux pour un montant total de 117 679 euros. En 2019, la MEL a soutenu l'émergence de onze nouveaux tiers-lieux pour un montant total de 272 300 euros.

II. Description des objectifs et modalités du partenariat

Le 10 février dernier, s'est réuni le neuvième comité d'examen des candidatures, co-présidé par Akim OURAL et Marc GODEFROY et composé de représentants de la Région Hauts-de-France, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de l'ARACT (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), de la MAIF, de la Fondation de France, de la Chaire ESS (Économie sociale et solidaire) et du réseau de tiers-lieux.

Séance du mardi 21 juillet 2020

Délibération DU CONSEIL

Six projets ont aussi été instruits par le comité d'examen : Skill Fab à Armentières porté par le Centre social Roger Salengro, Bazaar St So à Lille, la Bobine à Roubaix, la Chaufferie à Lille-Fives, LaSécu à Lille-Fives, la Halle commune porté par le centre social Maison Godeleine Petit à Lille.

Le comité d'examen des candidatures a proposé le soutien de 4 de ces 6 projets. Skill Fab n'ayant pas encore identifié un lieu définitif, il aura la possibilité de re-candidater à condition de répondre aux critères définis dans le règlement de l'appel à projets.

Le projet de la Halle commune n'étant pas encore suffisamment avancé pour distinguer ses activités et sa gouvernance de celles du centre social porté par l'association, il sera réétudié lors du prochain comité de sélection.

La Société civile immobilière St So Immo a présenté le projet de tiers-lieu Bazaar St So qui prévoit un espace de bureaux partagés, un espace de coworking nomade, un laboratoire et incubateur d'innovation sociale et un showroom. La SCI sollicite une aide de la MEL afin de financer la co-conception de matériels modulables pour le showroom mis à disposition de la communauté créative.

Le comité d'examen a répondu favorablement à cette demande et a proposé un soutien à hauteur de 30 000 en accord avec le porteur de projet, afin de proposer un partage au réseau des tiers-lieux.

La structure ne bénéficie pas d'autre aide publique en 2020 mais le projet Bazaar St So est par ailleurs financé par la MEL dans le cadre des Pôles territoriaux de coopération économique aux côtés de la Région Hauts-de-France à hauteur de 80 000 euros via la structure Initiative et cités.

L'association les SaproS a présenté son tiers-lieu, la Chaufferie, orienté autour de la résilience urbaine et de la fabrication, qui propose des espaces de bureaux partagés et un espace ouvert et modulable, en location pour des événements citoyens, des formations, des ateliers, etc. L'association sollicite l'aide de la MEL afin de développer les ateliers au sein du tiers-lieu et de financer le salaire d'un service civique.

Le comité d'examen a répondu favorablement à cette demande et a proposé un soutien à hauteur de 20 000 euros.

Cette structure bénéficiera en 2020 de 12 300 euros d'aides publiques supplémentaires : 3 600 euros au titre du dispositif Projets d'initiative citoyenne porté par la Région Hauts-de-France ; 5 700 euros au titre de l'allocation de sécurisation professionnelle portée par l'Etat ; et 3 000 euros au titre de l'appel à projets Mets de la transition dans ton quartier porté par la MEL.

L'association LaSécu a présenté son tiers-lieu au cœur du quartier de Fives, dédié à la médiation culturelle et proposant des ateliers d'artistes partagés ainsi qu'une

Séance du mardi 21 juillet 2020

Délibération DU CONSEIL

artothèque. L'association sollicite une aide de la MEL afin de renforcer son ouverture sur le quartier et de construire une gouvernance partagée de ce lieu.

Le comité d'examen a répondu favorablement à cette sollicitation et a proposé un soutien à hauteur de 30 000 euros.

La structure bénéficiera en 2020, selon les validations encore en attente, de 38 000 euros d'aides publiques supplémentaires pour le développement de son activité : 5 000 euros au titre du dispositif d'aide à l'embauche porté par l'Etat ; 2 000 euros au titre du dispositif de soutien de la vie culturelle porté par le Département du Nord ; 12 000 euros au titre du dispositif Projet à rayonnement artistique et culturel porté par la Région Hauts-de-France ; 16 000 euros au titre du soutien au programme d'activité porté par la direction culture de la ville de Lille ; et enfin 3 000 euros dans le cadre de son action Exposition Grandeur Nature et animations pour les Journées Européennes du Patrimoine 2020 porté par la délégation du patrimoine de la ville de Lille.

L'association Office de tourisme de Roubaix a présenté son tiers-lieu en développement. Sa demande de soutien à hauteur de 23 994 euros a été retenue par le comité d'examen. L'accompagnement de la MEL pour ce tiers-lieu a fait l'objet de la décision directe n° 20 DD 0443 rendue exécutoire le 12 juin dernier.

Conformément à l'article L 1511-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans le cadre d'un accord avec la Région, l'intervention de notre établissement s'effectuera en utilisant le règlement CE n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis. Les structures concernées ont été prévenues des modalités exactes de financement décidées.

Par conséquent, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De soutenir les projets la Chaufferie, Bazaar St So, LaSécu, pour un montant total de 80 000 euros ;
- 2) D'accorder une subvention d'un montant de 30 000 € à l'association LaSécu pour le développement de son tiers-lieu éponyme à Lille-Fives ;
- 3) D'accorder une subvention d'un montant de 30 000 euros à la SCI St So Immo pour la création de son tiers-lieu Bazaar St So ;
- 4) D'accorder une subvention d'un montant de 20 000 euros à l'association Les Sapro pour l'émergence de son tiers-lieu la Chaufferie ;

Séance du mardi 21 juillet 2020

Délibération DU CONSEIL

- 5) D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les associations et société anonyme susmentionnées ;
- 6) D'imputer les dépenses d'un montant 80 000 € aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement .

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au 24/07/2020